

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2013-100 du 19 fevrier 2013

Chargeant Monsieur Martial SOUNTON, Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle, de l'intérim de Monsieur Blaise Onésiphore AHANHANZO-GLELE, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme du 21 au 26 décembre 2012.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
VU la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
VU le décret n°2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;

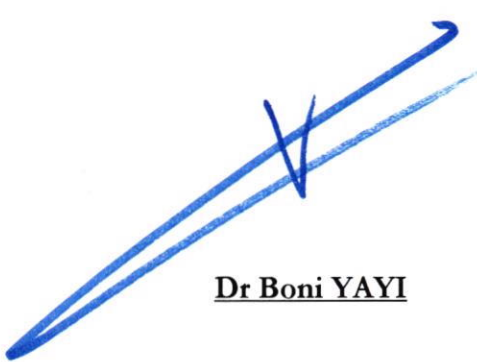
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du vendredi 21 décembre 2012, Monsieur Martial SOUNTON, Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle, est chargé de l'intérim de Monsieur Blaise Onésiphore AHANHANZO-GLELE, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

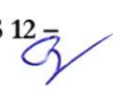
Fait à Cotonou, le 19 fevrier 2013

Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Chargé de la Défense Nationale



Dr Boni YAYI

Ampliation : PR 6 – AN 4- CS 2- CC 2– HCJ 2 – CES 2 - HAAC2 - PM 4 – MRAI 4 – SGG 4 –
DC/MIL 2 - MINISTRES 25 – DEPARTEMENTS 12 –



ctt